



Inaptitude invalidité et licenciement

Par **chphil13**, le **15/01/2011** à **13:27**

Bonjour,
je suis en invalidité catégorie 2 pour maladie et inapte au travail, je viens d'être licencié par mon employeur qui m'indique que ma prime de licenciement ne dépassera pas 6 mois de salaire, je suis chef d'équipe dans la fabrication de l'ameublement et j'ai 31 ans d'ancienneté. je n'ai trouvé aucun élément sur ce sujet dans ma convention collective (3155) et j'aurais voulu avoir confirmation de cette loi
en vous remerciant
phil

Par **P.M.**, le **15/01/2011** à **14:48**

Bonjour,
Effectivement c'est ce que semble prévoir la Convention Collective nationale de la fabrication de l'ameublement mais de toute façon, l'indemnité légale de licenciement est plus avantageuse puisqu'elle prévoit 1/5^e de mois par année de présence + 2/15^e à partir de la 10^e année sans limitation...
Je vous propose [ce dossier](#)